

Règlement Intérieur

Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts de l'association CLUB11R FIRST GSX-R

Les statuts et le règlement intérieur à jour sont en lecture sur le site <http://club11r.free.fr/> ou <http://www.club11r.org/>

Article 1 - Composition:

- A – Les membres Fondateurs
- B – Les membres d'Honneur
- C – Les membres Bienfaiteurs
- D – Les membres Actifs

Sont membres Fondateurs, ceux qui ont fondé l'association.

Sont membres d'Honneur, les personnes extérieures au club ayant, par leur actions, rendu des services importants.

Sont membres Bienfaiteurs, les membres qui versent une cotisation supplémentaire à la cotisation annuelle.

Sont membres Actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation fixée chaque année par le conseil d'administration.

Article 2 - Cotisation:

Les membres d'honneur, ne paient pas de cotisation sauf s'ils décident de s'en acquitter de leur propre volonté.

Les membres actifs doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 20 €.

15€ par personne si plusieurs membres d'une même famille adhèrent.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le Conseil d'administration en décembre.

Le versement de la cotisation annuelle doit être acquittée avant le 31 janvier.

La validité de la cotisation démarre du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours pour les membres bienfaiteurs, la cotisation supplémentaire est fixée à 15€.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre.

Article 3 - Admission de nouveaux membres

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le conseil d'administration qui statue sur les demandes d'admissions présentées.

La procédure d'admission est la suivante :

- La demande d'adhésion
- Le postulant récupère la demande d'adhésion sur le site <http://club11r.free.fr/>
- renvoie cette demande d'adhésion dument remplie par mail(club11r@free.fr) ou par courrier postal.
- Cette demande doit être acceptée par le conseil d'administration qui confirmera l'adhésion du nouveau membre par email ou par courrier postal.
- Acceptation de la demande par le conseil d'administration

CLUB11R FIRST GSX-R

- le nouveau membre envoie un cheque à l'ordre de CLUB11R FIRST GSX-R du montant de la cotisation correspondant.
- L'inscription est activée par les administrateurs.;

Article 4 – Exclusion – Démission -Décès

Conformément à l'article 7 des statuts, les motifs suivants peuvent déclencher la procédure d'exclusion d'un membre :

La qualité de membre se perd par :

- la démission.
- le décès.
- pour non paiement de la cotisation annuelle.
- par radiation pour raison grave

La décision de radiation du membre est prononcée par le Conseil d'administration.

Le membre intéressé a été invité via email, ou courrier postal à joindre les membres du conseil d'administration par tous moyens a sa convenance pour fournir des explications.

Le membre démissionnaire devra adresser par courrier postal ou par email sa décision au Conseil d'administration

Le membre n'ayant pas réglé sa cotisation annuelle dans un délai de deux mois à compter de la date d'exigibilité sera considéré d'office comme démissionnaire.

Aucune restitution de cotisation n'est due au membre démissionnaire. En cas de décès, la qualité de membre s'éteint avec la personne.

Article 5 - Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi et/ou modifié par le Conseil d'administration.

Le nouveau règlement intérieur sera en lecture sur le site <http://club11r.free.fr/>

Article 6 - Responsabilité

L'association CLUB11R FIRST GSX-R ne peut en aucune manière être tenue pour responsable des dommages causés aux biens et aux personnes par les membres, elle se réserve le droit d'exclure de l'association le membre dont le comportement nuirait à l'esprit de l'association ou serait jugé dangereux pour les autres membres ou elle-même.

Article 7 - Confidentialité

CLUB11R FIRST GSX-R s'engage à ne pas communiquer vos informations personnelles à quelque tiers que ce soit, à moins que la législation ou une procédure juridique ne l'y oblige.

Article 8 - Données personnelles

CLUB11R FIRST GSX-R

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à : CLUB11R FIRST GSX-R ou par mail(club11r@free.fr) à un membre du Conseil d'administration.

L'adhésion à l'association CLUB11R FIRST GSX-R implique l'acceptation de toutes les dispositions du règlement intérieur;